

comply with its provisions, and under any circumstances it would require additional clerks in every large mercantile establishment, and in Custom Houses as well. Yet this measure, so perplexing and burthensome in its details, was called a great national policy. Some called it a "retaliatory policy," but before it could be entitled to that name, we would have to impose duties on American products equal to those they imposed on our own. The measure afforded no concessions to Nova Scotia—unless it was a concession to tax seven-eighths of the people for the benefit of one eighth. Indeed, it was most questionable—in fact, it was positively denied—if the duty would operate beneficially for the coal producers themselves; but even under any circumstances it was a wrong policy to tax the many for the advantage of the few, (hear, hear.) The true principle, which should be at the bottom of all legislation, was to leave the people at liberty to buy where they can purchase the cheapest and sell in the dearest market. He had no doubt whatever that it was practicable to raise any money that might be required for the public expenditures by some means which would not operate unfairly on classes or sections of the people. For instance, additional revenue could more satisfactorily be raised by making a slight increase on the *ad valorem* duties from 5 to 15 per cent. He thought, after having given full consideration to the subject, that it was the wisest course for the House to reject a measure which was creating such wide-spread dissatisfaction, and relieve the country from the irritation and annoyance which would certainly arise from its passage.

Hon. Mr. Skead said that he felt somewhat diffident in rising to speak on the question before the House at that late hour of the night, but he could not give a silent vote. The tariff had been before Parliament for a month—it had been thoroughly discussed in the House of Commons and in the public press; but nevertheless he had not seen a single petition from the farmers in Ontario complaining of its probable effects. It was true the cities of Montreal and Quebec objected to the measure.

Hon. Mr. Allan—The people have with reason thought that the objectionable features of the measure would be struck out.

Hon. Mr. Skead was not denying that Toronto, which the hon. member represented,

n'est aux États-Unis, on ne recourt à cet absurde expédient qui consiste à imposer un droit sur l'emballage. Le représentant de St-Jean (M. Robertson) a très bien souligné que l'article 8 du tarif donnerait lieu à de multiples difficultés parce qu'il serait quasiment impossible de le respecter, et de toute façon toutes les grandes entreprises commerciales, de même que les bureaux de douane, auraient besoin de commis supplémentaires. Et l'on ose appeler cette mesure si embarrassante et si incommode dans ses détails, une grande politique nationale dit-il. Certains l'on qualifiée de «politique de représailles», mais avant de pouvoir l'affubler de ce nom, nous devrions frapper les produits américains de droits égaux à ceux dont nous frappons nos propres produits. La mesure n'accorde aucune concession du tout à la Nouvelle-Écosse, à moins qu'on ne considère comme une concession le fait de taxer les $\frac{7}{8}$ de la population pour le plus grand bien du $\frac{1}{8}$ restant. A vrai dire, on peut même douter—et certains en doutent carrément—que le droit en question ait des effets bénéfiques pour les producteurs de houille eux-mêmes. Quoi qu'il en soit, il est de mauvaise guerre de taxer le plus grand nombre au profit de quelques-uns (*Applaudissements*). Le principe dont devrait s'inspirer toute législation, c'est de laisser les gens libres d'acheter au plus bas prix possible et de vendre sur le marché le plus avantageux. Il ne doute pas un instant qu'il ne soit possible de trouver l'argent nécessaire aux dépenses publiques par un autre moyen, sans faire souffrir injustement certaines classes de la société ou certaines parties du Dominion. On pourrait, par exemple, ne majorer légèrement le droit *ad valorem*, que de 5% à 15%. Après avoir mûrement réfléchi à la question, il pense que ce que le Sénat a de mieux à faire, c'est de rejeter une mesure qui suscite un mécontentement si général et d'épargner au pays l'irritation et les ennuis que son adoption ne manquerait pas de susciter.

L'honorable M. Skead déclare que ce n'est pas sans quelque hésitation qu'il prend la parole à une heure aussi tardive, mais il ne peut se résigner à exprimer un vote non motivé. Le tarif fait l'objet de discussions au Parlement depuis un mois, dit-il; il a été débattu à fond aux Communes et dans la grande presse, mais jamais il (M. Skead) n'a entendu parler d'une seule pétition des cultivateurs de l'Ontario se plaignant des effets probables du tarif. Il est vrai que les villes de Montréal et de Québec ont protesté contre la mesure.

L'honorable M. Allan: Les gens ont pensé avec raison que les aspects discutables de la mesure seraient éliminés.

L'honorable M. Skead ne nie pas que Toronto, dont il est le représentant, est opposé